

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Faites des économies d'énergie !

*C'est possible
avec les aides
du programme
Habiter Mieux*



QUELLES SUBVENTIONS ?

Afin de financer vos travaux de réhabilitation dans votre logement principal, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions : de subventions de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du Département :

- de 20 à 50% dans la limite de 20 000 € de travaux,
- plus une prime pouvant aller jusqu'à 2 500 €.

QUELLES CONDITIONS ?

Vous devez répondre aux conditions suivantes :

- ne pas dépasser les plafonds de ressources (vous trouverez votre revenu sur votre dernier avis d'imposition, ligne "revenu fiscal de référence"),
- prévoir des travaux dans sa résidence principale de plus de 15 ans,
- les travaux réalisés doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25%.

Plafonds de ressources pour l'année 2017 :

Composition du ménage	Revenus annuels*
personne seule	18 409 €
2 personnes	26 923 €
3 personnes	32 377 €
4 personnes	37 826 €
5 personnes	43 297 €
par pers. supplémentaire	5 454 €

* Ces plafonds sont remis à jour chaque début d'année

Des aides peuvent également être mobilisées pour des **logements à la location**, sous conditions de loyers et de revenus des locataires.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

"Habiter Mieux" c'est un accompagnement personnalisé réalisé pour vous par Soliha Méditerranée.

Une personne se déplace chez vous pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z.

Contactez Soliha Méditerranée :

Tél. : 04 66 21 92 70

Par mail : habitermieux@soliha-mediterranee.fr

Informations générales et éligibilité : renovation-info-service.gouv.fr

ou ADIL du Gard : 04 66 21 92 90